

Règlement Concours Noël - Décembre 2021



Article 1 : Description du concours

Le concours des illuminations et des décorations de Noël encourage et récompense les actions menées par les habitants en faveur de l'animation et l'embellissement de la ville et des habitations pendant les fêtes de fin d'année. Acteurs de la ville, vous contribuez à faire vivre l'esprit des fêtes.

Article 2 : Qui participe et comment ?

Le concours des décorations et illuminations de Noël est ouvert aux habitants de la commune de Nieuil-sur-Mer et aux associations Nieulaises, sauf aux membres du jury tiré au sort. L'inscription est à faire auprès du service communication, culture et vie associative via l'adresse mail : communication@nieul-sur-mer.fr

Article 3: Catégories du concours

Le concours des décorations de Noël porte sur 3 catégories :

1. Maison décorée
2. Maison illuminée
3. Décoration de la ville

Article 4 : Maison décorée / illuminée

Les décorations devront : être visibles de la rue et impérativement posées et installées sur le domaine privé, (c'est à dire, à l'intérieur de votre propriété) et ne devront pas empiéter sur le trottoir et la voie publique. Les illuminations devront être visibles jusqu'au 20 janvier 2022.

Article 5 : Décoration de la ville

Les décorations devront être fabriquées avec des matériaux recyclés et respecter le thème : bois, blanc, rouge.

Elles devront être livrées au Centre Technique Municipal dans la semaine du 22 au 26 novembre 2021. Les emplacements seront définis par la municipalité et plusieurs décorations de personnes ou groupes différents pourront être installées ensemble.

Article 6 : Passage du jury

Ce concours est organisé par le Maire et sous sa responsabilité. Les décorations seront évaluées lors du passage d'un jury tiré au sort parmi les nieulais volontaires qui votera pour les décorations les plus harmonieuses et respectueuses du thème.

Article 6 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs décorations et illuminations soient utilisées dans les supports de communication de la commune.

Article 7 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 8 : Résultats et Prix

Les résultats seront annoncés le mardi 14 décembre 2021 et les gagnants recevront les récompenses de nos partenaires.